Numéro 164
Juillet/août 2015







1 500 entreprises et plus de 330 000 bénéficiaires lui font confiance.

 $Elle \ les \ accompagne, \ au \ quotidien, \ dans \ la \ mise \ en \ place \ d'une \ protection \ sociale \ adapt\'ee.$

Votre contact dédié aux relations avec les partenaires syndicaux reste à votre disposition :

f.dantec@mutuelle-umc.fr

Toutes nos solutions sur www.mutuelle-umc.fr

Mutuelle UMC

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoireSirène sous le n° SIREN 529 168 007 Siège social : 35 rue Saint-Sabin 75011 Paris - Tél. : 01 49 29 49 29 - www.mutuelle-umc.fr Adresse postale : 35 RUE SAINT SABIN 75534 PARIS CEDEX 11 Agissant sous l'autorité de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) 61 rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09



Éditorial

Contre Les mauvais coups:

Thierry Dumez

Secrétaire Général

Se mobiliser et s'organiser!

Le succès du meeting de rentrée du 9 septembre confirme le besoin d'une CGT pugnace, combative service de la

mobilisation...

En effet, que ce soit la situation internationale, européenne, ou encore l'actualité française : Tout nous incite à rencontrer les salariés, les syndiqués pour débattre revendications et alternatives possibles face à une dégradation considérable de la situation !

Après les « mauvais coups » adjoint de l'été (Macron – Rebsamen de l'URIF-CGT – Loi NOTRe...) le gouvernement répond encore aux exigences du MEDEF avec des projets rétrosur grades sur le travail du Dimanche, travail de nuit, et bien sûr contre le code du

Avec le rapport « Combrexelle », les attentes patronales seraient encore satisfaites. Avec le code du travail en danger, il deviendrait « facultatif » face à une généralisation d'accords « dérogatoires » signés dans les branches ou dans les entreprises où le rapport de force est moins favorable aux salariés...

C'est donc l'intervention des salariés qui doit être à l'ordre du jour !

Pour ce faire, la CGT propose des rendez-vous :

Sur les libertés syndicales, contre la répression, pour le respect de la démocratie, pour des droits nouveaux ; car pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales !

• Le 8 octobre prochain, gagnons une forte participation aux actions, grève et à la manifestation unitaire pour l'augmentation immédiate des salaires, la réduction du temps de travail, la retraite,

Enfin, soyons vigilants, mobilisés autour du dossier « retraite » complémentaires, oui, il faut faire échec aux scandaleuses prétentions du MEDEF

la protection sociale...

sur les négociations AGIRC – ARCCO (16 octobre prochain)

Je termine sur un mot, un appel, une proposition : dans cette période où la mobilisation est indispensable, dans une période où nous engageons avec les syndiqués, la préparation du 51ème congrès confédéral, mettons en débat le besoin d'être plus nombreux à la CGT, donc plus fort avec de nombreuses adhésions CGT pour pouvoir compter et gagner !

Oui, renforcer la CGT, c'est une contribution décisive au rapport de force...

Sommaire

Pages 4 à 6 Luttes Réussir le 8 octobre

Pages 7 à 10 : Santé
Pour un grand service public
de la santé et de l'action
sociale

Pages 11 : Solidarité Des actes pour les réfugiés.

Page 12 : Transports
Pass Navigo à tarif unique

Page 13 à 15: CESER Réforme territoriale et métropole du Grand Paris

Page 16 : ihs 10 ans d'IHS en Île-de-France

L'Union est édité par l'Union Régionale CGT Île-de-France

263 rue de Paris, case 455 93514 Montreuil cedex. E-mail : urif@cgt.fr www.urif.cgt.fr . 01 55 82 88 00

Directeur de la publication : Jean-Michel Bruley.

Bimestriel N° 164 Juillet/ Août 2015 1,55 euro. Conception, crédit photo et infographie : Urif CGT sauf mention particulière. Une : Sayad Allaoua

Numéro de Commission paritaire: 1019 S 06229 Impression : Alliages-CI 115, avenue Raspail 94250 Gentilly 01 41 98 37 97



Luttes

Appel commun des Union Régionales d'Île-de-France CGT - FO - FSU - Solidaires.

Non à la déréglementation, à la précarité.

Oui au progrès Social!

epuis le début de l'année, les salarié-es et retraité-es se mobilisent pour exprimer leurs attentes et leur exaspération face à une situation économique et sociale qui ne cesse de se dégrader et pour exiger une autre répartition des richesses qu'ils produisent.

Ces mobilisations, souvent unitaires sont menées, pour exiger des augmentations de salaire et de pension, pour revendiguer de véritables amélioration des conditions de travail avec une nécessaire réduction de la durée du temps de travail, pour dénoncer les licenciements, pour exiger la pérennisation et la conquête de nouveaux droits (retraites, protection sociale, garanties collectives), le développement des services publics et la relance industrielle.

Comme dans toute l'Europe, le FMI, la Banque Centrale Européenne et la Commission Européenne imposent leur politique d'austérité entrainant chômage, précarité et misère. Répondant aux injonctions de ces derniers, le gouvernement français a déjà imposé : pacte de responsabilité et la loi Macron 1. Demain, il risque de s'inspirer du rapport Combrexelle, pour remettre en cause toutes les avancées sociales conquises depuis le Conseil National de la Résistance.

Pourtant, les salariés le savent : le pacte de responsabilité, la loi Macron adoptée avec le recours au 49/3 accentuent cette politique ré-

gressive engendre des conséquences négatives pour les salariés : déréglementations, précarité, chômage, travail de nuit, travail du dimanche. A ces nouveaux reculs sociaux s'ajoutera l'incohérence environnementale d'une loi qui va jeter des milliers de cars sur les routes, au détriment du rail, entrant en complète contradiction avec les déclarations d'intention de F. Hollande à l'occasion de la COP21 qui se tiendra à Paris dans quelques semaines.

Comme si cela ne suffisait pas, après avoir commencé à démanteler la justice prud'homale, c'est au code du travail, socle législatif commun à tous les salariés, que le gouvernement décide de s'attaquer ! En s'appuyant sur le rapport Combrexelle, il prétend inverser la hiérarchie des normes en favorisant les accords de branches et d'entreprises qui pourraient, de fait, être moins favorables aux salariés et rendre le code du travail facultatif. Cela ne pourra satisfaire que le patronat qui, comme chez SMART, ne manquera pas d'utiliser le chantage à l'emploi pour arriver à ses fins! Décidément, le gouvernement aime les patrons et méprise les salariés!

Comme elles l'ont fait le 9 avril 2015, dans un contexte où les inégalités se creusent et où la précarité se développe, les organisations syndicales CGT – FO – FSU – SOLIDAIRES Île-de-France invitent les salariés à amplifier les mobilisations. Celles qui s'opposent au pacte de responsabilité, à la loi Macron, au rapport Comb-

rexelle, à la loi NOTRe mais également à la loi Rebsamen. De la même manière, elles s'opposent aux tentatives de remise en cause du statut général de la Fonction Publique et des statuts particuliers.

Le jeudi 8 octobre, tous mobilisés pour :

- L'augmentation des salaires, des retraites, des pensions, des minimas sociaux et du point d'indice des fonctionnaires.
- Gagner l'égalité salariale femmes/hommes.
- Améliorer les conditions de travail et réduire le temps de travail pour créer des emplois, combattre et réduire le chômage. Conforter et promouvoir les services publics.
- Pérenniser et améliorer les garanties collectives, la protection sociale, les retraites complémentaires, pour garantir les droits à la santé et à la retraite.
- Développer les investissements pour relancer l'activité économique en tenant compte des impératifs écologiques.

Toutes et tous ensemble, et unis, nous gagnerons !!

JEUDI 8 OCTOBRE 2015

JOURNEE INTERPROFES-SIONNELLE D'ACTIONS, DE GREVES ET DE MANIFESTATION A PARIS

> 14H – PLACE DE LA REPUBLIQUE

"Comme elles l'ont fait le 9 avril 2015, dans un contexte où les inégalités se creusent et où la précarité se développe, les organisations syndicales CGT – FO – FSU – SOLIDAIRES Île-de-France invitent les salariés à amplifier les mobilisations".

4 L'Union N°164



Le 8 octobre, tous dans l'action!

Luttes



La croissance nulle annoncée en août contredit sérieusement le discours gouvernemental. La reprise économique n'est pas au rendez-vous. Au deuxième trimestre de l'année 2015, l'investissement des entreprises a ralenti, la production a stagné, l'emploi précaire a progressé, le pouvoir d'achat a diminué.

Par contre, les groupes du CAC40 ont vu leurs bénéfices augmenter de manière spectaculaire, profitant d'une politique fiscale bienveillante et d'exonérations de cotisations

sociales. Celles-ci cumulées aux crédits d'impôts et aux aides publiques sont passées de 4 % en 1990 à plus de 28 % aujourd'hui!

Ainsi 6 milliards d'euros du Crédit Impôt Recherche (CIR) sont détournés par les grandes entreprises pour éviter de payer des impôts en France. Ce dispositif non contrôlé ne permet pas la création d'emploi de chercheurs. De même, la manne du Crédit Impôt Compétivité Emploi (CICE) a explosé de 50 % en un an. C'est 20 milliards d'Euros d'argent publics versés sans aucunes contreparties dont 211 millions aux banques.

Oui, de l'argent il y en a qui devrait servir à relancer l'économie, investir pour l'avenir, augmenter les salaires et les pensions, créer des emplois pour combattre le chômage et améliorer les conditions de travail. La CGT porte ces exigences dans les entreprises et dans le pays, appelle les salariés à agir. Les luttes victorieuses comme sur les salaires, montrent qu'il est possible d'obtenir satisfaction à nos revendications. C'est le coût du capital qui est le véritable problème!

Ne laissons pas mettre en œuvre la réforme territo-

"La CGT porte ces exigences dans les entreprises et dans le pays, appelle les salariés à agir."

Union_164.indd 5 21/09/2015 13:14:59

Transports

"Lors des négociations, la CGT a revendiqué le renforcement de la démocratie sociale et du droit syndical". riale et la métropole du Grand Paris sans intervenir. Cet été, le vote de la loi Notre institue le transfert des compétences des collectivités locales (villes et départements) vers la métropole au 1er janvier 2016. C'est la création de 12 territoires (les Établissements Publics Territoriaux) regroupant communes et intercommunalités vidant de leurs prérogatives les 4 départements de la petite couronne. Le développement de l'industrie et le devenir des services publics sont au cœur des enjeux économiques et de l'emploi en Île-de-France. Logement, transport, environnement, aménagement du territoire nécessitent débat public et intervention des salariés et de la population. La CGT a des propositions.

La Métropole Grand Paris va accélérer le transfert des compétences et les fusions de services publics dans un contexte de réduction massive de financement (d'ici 2017 les collectivités perdront 28 milliards d'euros) provoquant colère et mobilisation des usagers et des agents.

Comme souvent à cette période, l'été a été propice pour le gouvernement, à la grande satisfaction du MEDEF, aux votes de loi régressive pour le mode du travail entérinant des reculs sociaux importants.

Le conseil constitutionnel a validé une grande partie de la loi Macron et sa logique de démantèlement du droit du travail avec l'extension du travail du dimanche et de nuit, ainsi que celle de libéralisation économique dont le transport par autocar.

La loi Rebsamen sur le dialogue social adoptée en juillet s'attaque au droit syndical et aux instances représentatives du personnel pour en limiter la portée, diminuer les droits et le nombre d'élus.

Les négociations sur les salaires ou l'égalité femmes/ hommes se feraient tous les 3 ans au lieu d'un an. La fusion des instances représentatives, la fragilisation du CHSCT, sous prétexte de simplification, vont à l'encontre de l'amélioration des conditions de travail et sa nécessaire transformation.

Augmenter les salaires, faire baisser le chômage, mettre les revenus financiers à contribution permettrait de financer les retraites.

Lors des négociations, la CGT a revendiqué le renforcement de la démocratie sociale et du droit syndical. C'est pourquoi la CGT organisera le 23 septembre une initiative nationale pour exiger le respect des libertés d'expressions et d'actions syndicales.

Les négociations entamées avant l'été entre le ME-DEF et les organisations syndicales sur les retraites complémentaire AGIRC AR-RCO n'ont pas abouti à un accord. Face à la pression du patronat pour la fusion des 2 caisses, l'instauration d'une décote à partir de 62 ans, une nouvelle baisse du niveau des pensions, il est fondamental de poursuivre la mobilisation. La prochaine négociation est prévue le 16 octobre. L'enjeu est celui d'empêcher les reculs, d'augmenter les ressources pour financer un haut niveau de retraite.

Le risque est grand que ces reculs entérinés pour les retraites complémentaires ne soient ensuite utilisés pour tirer vers le bas le régime général et les régimes particuliers.

Les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO re-

présentent entre 25 et 56 % de la retraite des salariés du privé. Toutes les catégories professionnelles seraient perdantes.

La CGT va continuer à informer les salariés sur cette question et faire signer sa pétition pour une mobilisation plus large nécessaire! La retraite est un levier des politiques d'austérité mise ne place en France et en Europe en réponse aux injonctions de l'Union Européenne. Ces politiques nous mènent dans le mur et n'ont aucune efficacité pour sortir de la crise. La grave situation de la Grèce acculée à une dette illégitime qu'elle ne peut payer en est l'exemple. La CGT, solidaire du peuple Grec, continue et continuera à agir et proposera des solutions pour sortir de la crise en augmentant les salaires, les pensions et les minimas sociaux. C'est l'urgence!

Journée d'actions et de grève le 8 octobre dans l'unité. C'est en ce sens que la CGT propose aux salariés de faire entendre leurs revendications lors d'une journée d'actions.

Accès aux soins :

Pour un grand service public de la Santé et de l'Action Sociale!

epuis 2010, l'Agence Régionale Santé est l'unique décideur de l'offre soins et de organisation dans les huit départements de-France. Son directeur décide et pilote le secteur hospitalier, l'organisation de la médecine de proximité et les activités médico-sociales. En 5 ans, les pouvoirs de l'ARS n'ont cessé de s'élargir et la loi Santé en débat au parlement renforcera ces prérogatives.

Dans le même temps, le financement de la Sécurité Sociale voté chaque année au parlement impose des contraintes budgétaires de plus en plus lourdes aux établissements publics.

L'ARS ne parle plus que de retour à domicile des patients hospitalisés, de rationalisation des soins, de fermetures d'hôpitaux publics et de suppression d'emplois, 22 000/an sont prévues sur tout le territoire.

La répartition inégalitaire des établissements de santé s'aggravent. La Seine-Saint-Denis affiche le taux de mortalité périnatale le plus élevé et une offre de soins déficitaire avec une population de plus en plus en difficulté financière. À contrario dans les Yvelines le secteur privé lucratif s'approprie la quasi-totalité du secteur hospitalier du

N'EST PAS UNE MARCHANDISE!

COUPE BUDGE TRINE...

DESOLE...

A MARCHANDISE!

Sud du département là où vit la population aisée.

La Santé ne serait-elle devenue qu'une marchandise livrée à la loi du marché ?

Les opérations de fusions ou de restructurations des établissements se multiplient. Les Partenariats Public Privé organisent systématiquement la diminution des hôpitaux publics faisant la part belle aux groupes privés qui s'accaparent de pans entiers d'activités rentables en Médecine, Chirurgie, Obstétrique, Imagerie Médicale comme Ramsay-Générale de Santé ou Vedici-Vitalia, les deux leaders en France des cliniques privées lucratives.

La loi Santé accélérera ce processus, les hôpitaux publics seront contraints d'adhérer à des Groupements Hospitaliers de Territoire ou le Privé va s'engouffrer renforçant encore son pouvoir dans la région.

Les actions des salariés, des usagers et de la population ont à plusieurs reprises mis en échec les choix de l'ARS. Chaque maintien de service ou d'hôpital est une véritable bouffée d'oxygène!

Le directeur de l'Agence a dû arrêter le Partenariat Public Privé de l'hôpital Sud Francilien dans l'Essonne. Sans la mobilisation, ce partenariat aurait permis à l'entreprise Eiffage, durant 30

ans, de racketter les caisses de la Sécu de 40 millions d'Euros par an avec la bénédiction du premier ministre Valls, ancien maire d'Evry.

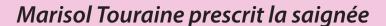
Les mobilisations dans les hôpitaux de l'Assistance Publique au printemps et celles prévues dès septembre et plus largement le jeudi 8 octobre sont vitales pour s'opposer au passage en force du gouvernement et exiger le retrait du projet de la loi Santé.

C'est d'une réelle politique de santé dans laquelle le service public doit jouer un rôle majeur, d'une protection sociale de haut niveau dont il faut débattre et construire. _

Santé

" Les mauvaises réponses de l'Agence Régionale de Santé".

Union_164.indd 7 21/09/2015 13:15:01



La loi Santé est censée moderniser le système de Santé, renforcer la prévention et développer les soins de proximité. Mais, concrètement, le malade serait livré aux mains de « communautés professionnelles territoriales de Santé ». Les soins de proximité mis sous la coupe de médecins et paramédicaux installés en ville, pour beaucoup en « honoraires libres » et pratiquant des dépassements tarifaires exorbitants. En Île-de-France, 30% de la population renoncent déjà aux soins pour des raisons financières. Qu'en sera-t-il demain, si la réponse aux premiers besoins de santé est livrée aux libéraux ? Pour la CGT, les missions de prévention et d'accès aux soins doivent être assurés par un vrai service public de Santé, par des centres de santé pluridisciplinaires assurant un égal accès de qualité pour tous. En Île-de-France, il faut préserver et les développer les centres de santé.

En Seine et Marne

La fusion de 3 établissements publics, l'hôpital de Fontainebleau de Montereau et de Nemours vient d'être actée. Dans le même temps, en juillet le projet de construction d'une Plateforme Public-Privé entre l'hôpital de Melun et une clinique est officialisé, plus de 120 millions de prêts publics pour créer une structure ou la clinique s'accaparera les activités rentables : l'Imagerie, les plateaux de Chirurgie... Et véritable aubaine, l'ARS annonce déjà qu'un Groupement Hospitalier de Territoire à terme regrouperait l'ensemble des structures imposant à marche forcée le glissement de toutes les activités rentables du sud du département vers le Privé!

Le scandale de Nanterre (92):

Le Centre d'Accueil de Soins et d'Hébergement (CASH) destiné à accueillir et soigner les plus démunis est dépecé. L'ARS organise la fermeture et le transfert des activités de médecine et de chirurgie vers l'Assistance Publique. La prise en charge des populations les plus en difficultés sociales sera toujours au CASH mais sans moyens financiers et sans plateaux techniques... La Mairie de Paris à qui appartient le site, l'Assistance Publique et l'ARS au-delà des discours se désintéressent et se désengagent scandaleusement de cette prise en charge des plus démunis sur le territoire.





Métropole Grand Paris

Hollande annonce la création sur le territoire de Plais établissement de l'AP-HP de 1000 lits, l'Hôpital Nord ment. L'Assistance Publique- Hôpitaux de Paris a trou ce projet: C'est la fermeture de 2 hôpitaux Beaujon (d'accueil des urgences en lle de France installé dans capitale. Deux sites publics de 1400 lits seraient ains centaines d'emplois. Face à ce scandale, les résistan tions des personnels hospitaliers s'amplifient.

Mobilisation à l'AP-HP

Le directeur de l'AP-HP, Martin Hirsch avait pourtant millions les budgets des hôpitaux de l'Assistance Pul réorganiser le temps de travail, c'était la remise en ca pour les 80 000 agents et à la clé une dégradation de mobilisations de mai et juin, les 25 000 manifestants Hirsch, l'arrêt de tous les plans d'économie et des 40 bloqué le passage en force. La bataille se poursuit et s'organise dès la rentrée.





e Plaine Commune (93) d'un nouvel Nord... mais sans assuré son financea trouvé la solution pour auto financer ujon (92) et Bichat (18ème), le premier site dans le quartier le plus populaire de la t ainsi rayés de la carte et avec eux des sistances s'organisent et les mobilisa-

rtant tout prévu pour diminuer de 150 ce Publique dès 2015. Sous prétexte de en cause programmée des 35 heures ion des conditions de travail. Les larges stants exigeant le retrait du projet des 4000 suppressions d'emplois ont suit et un nouveau rendez-vous d'action

EHPAD: Les établissements privés affichent des records de versements de dividendes... aux actionnaires

L'AP-HP ferme méthodiquement toutes ses structures d'hébergement de personnes âgées dépendantes : Georges Clémenceau (91), Charles Richet (95), Paul Doumer (91)... la Mairie de Paris en fait de même : fermeture de l'EHPAD de Sarcelles (95) et menaces sur celles de Cachan (94) et Bondy (93).

Laissant le champ libre au lucratif, la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie en lle de France est un marché rentable. Le Privé lucratif détient 46% (25% en France) des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, loin devant le Privé non lucratif (32%) et le public lui est carrément à la traîne, avec la gestion de 23% des structures franciliennes.

D'ailleurs ORPEA annonce en 2014 des résultats en forte hausse, le spécialiste du marché de la prise en charge des personnes âgées dépendantes du secteur privé, a vu son chiffre d'affaire progresser de 21% avec un résultat de 136 millions d'euros et des dividendes qui augmentent de 12%.

A quel prix pour ses clients ? En moyenne 4000 euros/mois, un coût supérieur de 30% avec le Privé en France et plus de 50% plus cher que les structures publiques de la région. Ce qu'il faut, c'est un véritable service public de proximité appréhendant la prise en charge de la dépendance, de la prévention à domicile jusqu'aux soins en établissement, loin des logiques de rentabilité et de profits.

L'hôpital de Mantes la Jolie (78) étranglé financièrement

En 2014, l'hôpital affiche un déficit de 5 millions d'euros, pour la direction une seule solution pour équilibrer le budget supprimer 130 postes et organiser avec l'aval de l'ARS la privatisation de l'ensemble du service de cardiologie au profit d'un transfert vers une clinique privée. La mobilisation des personnels et des usagers avec 30.000 signatures contraint l'ARS a refusé le projet de privatisation de la cardiologie et des Soins de Suites et de Rééducation.

Mais de nouvelles menaces planent sur l'offre de soins publique, les 3 centres hospitaliers Poissy-Saint Germain, Meulan-Les Mureaux et Mantes, cet été ont décidé d'une direction commune. Pour l'ARS, c'est la 1ère étape de la création d'un GHT, un groupement permettant des disparitions d'activités médicales publiques dans le nord des Yvelines.

Quel avenir pour la sécu?

Pour financer les besoins de santé de tous ?

Santé

a Sécu va fêter ses 70 ans en octobre. Depuis elle est au cœur de la protection sociale en France. C'est un système obligatoire financé par les cotisations patronales et salariales, c'est un salaire socialisé. La Sécurité Sociale couvre l'ensemble des risques sociaux : Maladie, Famille et Retraite, elle a permis des progrès sociaux considérables.

La volonté politique au sortir de la guerre est d'instaurer un système géré démocratiquement ou les prestations sont égalitaires tandis que le financement est assuré par des cotisations proportionnelles au salaire de chacun.

C'est le choix de la solidarité collective et intergénérationnelle qui depuis des décennies à porter ces valeurs et permis aux générations successives de se débarrasser de la hantise du lendemain qu'en survient une maladie ou un accident, à aider à élever les enfants et à vivre une retraite décente.

Depuis 1945, le patronat n'a cessé de combattre ce système solidaire et tenter de s'accaparer son budget. Les choix politiques des gouvernements successifs ont imposé des reculs de prise en charge des besoins de santé. La Sécu serait dépassée, en déficit... les organismes de complémentaires Santé, les assurances privées lorgnent sur ce marché.

La loi Santé prévoit d'in-



tégrer les organismes de complémentaires Santé comme acteurs directs de la prise en charge collective. Cette intégration dans la gestion ferait entrer un peu plus le loup dans la bergerie, les assureurs privés applaudissent.

Pour la CGT, la Sécu est toujours une idée neuve et pour la financer, de l'argent, il y en a!

Il faut engager une démarche de reconquête de la Sécu et répondre aux défis du 21^{ème} siècle. Les ressources de la Sécu doivent rester ancrées sur le travail et les cotisations sociales à l'entreprise. Les logiques financières étranglent les entreprises et l'économie du pays. En 2014, les entreprises du CAC 40 ont versé 40,7 milliards de dividendes aux actionnaires soit quatre fois plus que le célèbre «trou de la Sécu»!

Il faut casser cette domination des marchés financiers, imposer une autre logique ,augmenter les salaires et créer des emplois, c'est de nouvelles ressources pour la Sécu d'aujourd'hui et de demain!

"Il faut engager une démarche de reconquête de la Sécu et répondre aux défis du 21ème siècle."

 $10\,$ L'Union N°164

Crise des réfugiés

Pour une fraternité en acte

Solidarité

ous la pression du flux migratoire de la route des Balkans et dans le contexte d'une exceptionnelle prise de conscience de la population européenne, un sommet européen des chefs d'Etat et de gouvernement se penchera les 15 et 16 octobre sur la situation des réfugiés, un sujet brûlant depuis de nombreux mois.

initiatives citoyennes Les qui se sont développées ces derniers jours et l'attention médiatique enfin portée sur ces hommes, ces femmes et ces enfants qui risquent leur vie en tentant de rejoindre l'Europe ont permis de porter le débat sur la trop longue inaction des différents pays européens face à d'insupportables drames humains.

Rien ne saurait justifier que les pays européens continuent à tergiverser. Rien ne saurait justifier que la pression des extrêmes droites continue à freiner la mise en œuvre de la solidarité et de la fraternité dont nous avons le devoir de faire preuve à l'égard de centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui prennent les routes de l'Europe. D'ailleurs quel plus bel

hommage rendu à l'Union Européenne que ces Syriens, Irakiens, Soudanais ou Erythréens qui viennent y chercher refuge parce qu'ils y voient la terre où leur vie pourra se reconstruire et leurs enfants grandir et s'épanouir?

Certes, l'annonce de l'accueil par la France de nouveaux réfugiés constitue un message positif, après des mois d'atermoiement.

Mais:

- Rappelons que l'asile est un droit, reconnu internationalement
- Empêchons l'exploitation populiste de la situation que nous voyons se développer à travers la parole de certains responsables politiques, et notamment de quelques maires.
- Affirmons que l'engagement de l'accueil de nouveaux réfugiés nécessite une volonté politique sans faille de la part du gouvernement et de l'ensemble des pouvoirs publics, avec l'adoption des moyens budgétaires et humains nécessaire à l'accueil et à l'intégration de ces populations. C'est la condition de l'effectivité des engagements pris par la France.
- Pesons, en lien avec les sociétés civiles des différents pays de l'Union eu-

ropéenne, sur les gouvernements européens. L'Europe doit se comporter de façon solidaire et tourner le dos aux égoïsmes nationaux. Il faut obtenir des pays qu'ils mettent en place non pas une politique à retardement mais bien une réponse sur la longue durée, puisque les causes de l'afflux des réfugiés ne disparaîtront pas à bref horizon.

Atteindre ces objectifs nécessite que la société civile – associations, syndicats, organisations de jeunesse, intellectuels, artistes, citoyens mobilisés - inscrive sa démarche dans la durée, pardelà l'émotion ponctuelle.

C'est pour porter ce message et inscrire notre moudans la durée vement que nous appelons, pour le week-end des 19 et 20 septembre 2015 à une mobilisation à Paris et dans toutes les villes de France. Sous des formes diverses, mobilisations l'occasion de faire partager et amplifier la nécessité de retrouver dans notre pays, au-delà de l'accueil des réfugiés, le chemin qui peut nous permettre de faire France : le chemin de la fraternité.

'' Atteindre ces objectifs nécessite que la société civile - associations, syndicats, organisations de jeunesse, intellectuels, artistes, citoyens mobilisés inscrive sa démarche dans la durée, pardelà l'émotion

"

ponctuelle.

Organisations signataires:

SOS Racisme - France Terre d'Asile - Ligue des Droits de l'Homme - MRAP - LICRA - EGAM [European Grassroots Antiracist Movement] - CFDT - CGT - FSU - UNSA - UNEF - FAGE - UEJF [Union des Etudiant Juifs de France] - FIDL [Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne] - UNL [Union Nationale Lycéenne] - Inter-LGBT - Forum réfugiés COSI - CHERPAA - Collectif DOM - Collectif Marches 98 - Association « La Paix Maintenant » - Association « JCall » - Hachomer Hatzaïr Saut Jeune - GRAD Guinée (groupe de réflexion et- d'appui au développement de la Guinée) - Collectif VAN [Vigilance Arménienne contre le Négationnisme] - CDCA [Comité de Défense de la Cause Arménienne]

Se déplacer en Île-de-France

Le PassNavigo à tarif unique

Transports

" Cette revendication de la CGT Île-de-France depuis 2007, reprise dans le programme de la majorité au Conseil Régional, va permettre à la grande majorité des franciliens de se déplacer sur tout le territoire de la région à un moindre coût.".

a mise en oeuvre du PassNavigo à «tarif unique» est effective depuis le 1er septembre Cette revendication de la CGT Île-de-France depuis 2007, reprise dans le programme de la majorité au Conseil Régional, va permettre à la grande majorité des franciliens de se déplacer sur tout le territoire de la région à un moindre coût. En effet, 3,6 millions de franciliens sont concernés par la diminution de leur abonnement, quand à l'inverse 400 000 le voient augmenter.

Ce qui devrait inciter, par ailleurs, de nouveaux citoyens à laisser leur voiture au profit des transports publics, ce qui n'est pas rien dans une période où les pics de pollution se font de plus en plus fréquents.

Mais des questions restent en suspens concernant le financement : L'augmentation du versement transport (cotisation spécifique pour les entreprises d'IDF) par les entreprises ne suffit pas à financer la perte de recettes, même si l'augmentation du nombre d'abonnés supplémentaires devrait en combler une partie.

De plus, l'annonce –en juindu 1^{er} Ministre de relever le seuil de 9 à 11 salarié-e-s pour le Versement Transports, qui pourrait être inscrite dans le projet de loi des finances 2016, entrainerait une perte de recettes se situant entre 230 et 250 millions d'euros –fragilisant l'ensemble des transports publics d'Ile de France et les investissements nécessaires.

Et, dans le même temps, le patronat –particulièrement celui de Très Petites Entreprises (TPE)- non assujetti au Versement Transport va moins rembourser de prise en charge domicile/travail à ses salarié-e-s!

30 ans de retard : Les besoins de financement restent immenses !

Ces dernières années, les travaux sur les infrastruc-

Pour la CGT, il faut :

Appliquer la prise en charge domicile/travail dans sa totalité pour toutes les entreprises, pour les salarié-e-s utilisant les transports publics.

Une Tarification spéciale pour les chômeurs.

Mettre à contribution ceux qui profitent (au sens de faire du profit) des équipements publics de transports (industrie du tourisme, grande distribution, zone d'hyper concentration de bureaux comme La Défense ...)

Rendre

OPTILE TO RATE OF STIF

tures sont importants, mais

toire le Versement Transport, dès le premier salarié, dans les entreprises -premières bénéficiaires des transports collectifs pour leurs activités. Ce qui permettrait aussi stopper les hausses de tarifs et rendre les

obliga-

transports plus accessibles pour les plus démunis.

Le retour de la TVA à 5,5% pour les transports publics (proposition qui vient d'être retoquée par le Ministère des Finances).

Face à l'état d'urgence pour les transports en lle de France et à quelques mois de la COP 21, la CGT va tout mettre en oeuvre pour une politique des transports (1er secteur émetteur de Gaz à Effet de Serre) répondant à l'intérêt général, aux besoins sociaux et environnementaux !

nous sommes loin de rattraper 30 années de retards d'investissements pour la régénération, la modernisation et le développement des infrastructures de transports collectifs en Ile de France. Le nombre d'usagers n'a cessé de progresser avec des distances de plus en plus longue dues -pour une bonne part- au coût du logement et la relocalisation/concentration des entreprises déconnectés des lieux d'habitat. Ce phénomène devrait encore se poursuivre, notamment avec le Grand Paris Métropole.

Conférence du 20 mai 2015 - résumé

Réforme territoriale et Métropole du Grand Paris

a réforme territoriale semble être la grande affaire de notre gouvernement qui essaye de nous faire croire à sa démocratique, nécessité alors qu'en fait c'est tout le contraire. A l'instar de la loi Macron, du pacte de responsabilité, du rapport Gallois, il ne s'agit que de donner au capital encore plus de moyens pour exploiter les travailleurs et permettre aux entreprises du CAC 40 de faire encore plus de marge.

Il faut réformer ! Il faut tout réformer et encore réformer ! Pourquoi ? Les difficultés rencontrées par la France ne seraient pas dans la gestion capitaliste de l'économie, dans les choix « eurocratiques » au détriment de l'intérêt des travailleurs et des peuples, mais dans les privilèges exorbitants de ces derniers qui empêcheraient les entreprises d'investir, de faire des bénéfices : trop de sécurité sociale, trop de garanties collectives, trop de retraites, trop d'impôts (pour les entreprises), trop de normes de sécurité, trop de contraintes administratives, bref, trop de « charges ». Il faut donc réformer tout ça. Et, comme nous sommes mondialisés, il faut attirer des capitaux étrangers, donc rendre les territoires attractifs, c'est-àdire, bien sûr, réduire les contraintes... et l'organisation territoriale est l'une des contraintes qu'il convient d'éliminer, on parle de « mille-feuilles » administratif. Tout ceci repose sur le dogme économique dominant, à savoir que seule la

compétitivité internationale peut permettre le bien être de l'humanité, que cette compétitivité permet la libre expression des besoins et la libre réponse à ces besoins. La compétitivité, nous dit-on, est la panacée universelle. Donc, il faut moins de règles, de contraintes etc. pour lui permettre de s'exercer pour le plus grand bien des peuples.

La phase 3 de la décentralisation ou ce qu'est la réforme territoriale :

Globalement, elle peut se résumer en quelques mots : 1) création des métropoles ;

- 2) fusions des régions, diminuées de moitié ;
- 3) « dévitalisation » puis disparition des conseils départementaux vers 2020 ; 4) concentration/fusion des structures de coopérations intercommunales ;
- 5) disparition progressive de la commune ;
- 6) suppression de la clause de compétence générale, tant pour les régions que pour les départements ;

des compétences particulières : la Région est chef de file à travers deux prescriptifs, documents qu'il sera de sa responsabilité d'élaborer en coopération avec les autres acteurs concernés, il s'agit du Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des Territoires (SRDDAT), et quelques autres.

Cependant, notre région voit la Métropole du Grand Paris se créer, son poids économique dans la région est tel, qu'aucune décision de la région ne pourra être efficacement prise si la MGP n'est pas d'accord. Le rôle de la région qui pourrait être celui d'un rééquilibrage entre les territoires ne peut pas s'exercer dans ces conditions. La France à trois vitesses pourrait bien être en Ile de France à quatre vitesses...

La MGP regroupe l'ensemble des départements de la petite couronne auxquels s'ajoutent quelques villes de la grande couronne, soient 132 communes. Ces 132 munes d'ores et déjà plus ou moins organisées dans des EPCI, se voient réorganisées dans de nouvelles entités, les EPT (établissements publics territoriaux), au nombre de 12, non encore totalement définitifs (décret en conseil d'Etat en décembre prochain), et qui sont des regroupements d'EPCI existants.

Ces EPT seront, temporairement (de 2016 à 2020) à fiscalité propre et elles auront des compétences obligatoires renforcées politique de la ville, PLU intercommunal, récupération des OPH communaux l'ETP, équipements culturels et sportifs, assainissement, action sociale (sauf logement et habitat). Mais progressivement, les compétences passeront à la MGP pour tout ce qui relèvera de l'IM (intérêt métropolitain).

CESER

" La MGP
regroupe
l'ensemble des
départements
de la petite
couronne
auxquels
s'ajoutent
quelques villes
de la grande
couronne,
soient 132
communes.".

Union_164.indd 13 21/09/2015 13:15:17

CESER

"Sur le plan économique, les seuls bénéficiaires de ce monstre technocratique seront les entreprises du CAC40".

Les conséquences de ces réformes :

Voyons les conséquences

de ces réformes quant à la vie quotidienne des citoyens, quant à l'emploi dans les services publics, quant à l'économie quant à la démocratie. Avec la suppression de la clause générale de compétence, la « dévitalisation » puis disparition des conseils départementaux vers 2020, la concentration/fusion des structures de coopérations intercommunales, la disparition progressive de la commune, avec l'obligation faite aux communes de se regrouper dans des EPCI (EPT), c'est Le principe de proximité est mis à mal. Les suppressions/fusions/regroupements forcés de collectivités, éloignent de plus en plus les citoyens, les administrés, la population, des centres de décisions et des services publics. Comme le disait Viviane FLATREAUD (UGFF): « La centralisation du pouvoir politique et administratif est contraire au principe de proximité qui implique la recherche du niveau d'autorité publique le plus pertinent et le plus proche des citoyens pour répondre aux besoins économiques, culturels, sociaux et environnementaux des populations. [...] La clause générale de compétence est un élément déterminant de la libre administration des collectivités territoriales. Elle permet à une collectivité d'intervenir en dehors des compétences qui lui sont attribuées par la loi dès lors que l'intérêt local le justifie. Elle offre donc la souplesse nécessaire à l'adaptation des services publics et de l'action publique aux impératifs de l'intérêt général. Cette clause confère par ailleurs aux collectivités territoriales une véritable dimension politique en ne les réduisant pas au

rôle de simple gestionnaire même si cette liberté est encadrée puisqu'elle peut s'exercer que « dans les conditions prévues par la loi » et « dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des autres collectivités ». En supprimant la clause de compétence générale pour les départements et les régions, le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la république porte atteinte à un des principes fondamentaux de la décentralisation. ».

Sur le plan économique, les seuls bénéficiaires de ce monstre technocratique seront les entreprises du CAC40. Simplement, rien n'est prévu dans cette réforme et dans les cogitations en cours sur la MGP quant à la ré industrialisation francilienne. budgets régionaux, Les hors et dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER), sont tellement faiblards qu'ils font l'unanimité contre eux. La BPI régionale ne joue pas son rôle. Il est sans arrêt question du numérique mais rien n'est fait de cohérent pour l'investissement dans le réseau etc. Par contre, tous les projets sont orientés (transport, immobilier d'entreprise etc.) vers le tertiaire financier. On nous « bassine » avec le tourisme, mais rien n'est fait réellement pour le développer, ça semble aller de soi. Seule l'innovation fait flores.

En fait, il s'agit bien d'organiser les territoires, leurs aménagements et leur gouvernance au service du capital. D'ailleurs, le Grand Paris Express est là pour le prouver, il s'agit de relier entre elles les zones considérées comme utiles (certains OIN, La Défense et les aéroports).

Que proposer ?

Le préalable à tout raisonnement économique doit être celui du développement de l'Humanité : mettre les besoins de l'homme ~ multidimensionnel » au centre des préoccupations des politiques, des économistes et des gestionnaires, organiser le système productif pour qu'il soit au service de la société et pas l'inverse, implique que le primat soit accordé à l'utilité sociale. Celle-ci ne peut en aucun cas être définie de facon autoritaire et si les contraintes sont normales, elles ne doivent pas être synonymes de diktat.

Il convient d'opter pour une organisation de la Société qui lui permette un développement, une reproduction dans l'ensemble de ses dimensions avec le souci du bien être collectif et individuel. Ceci passe par un certain niveau de décentralisation dont l'objectif est de permettre à la diversité (des cultures, des individus, etc.) de s'exprimer, de se développer. Elle doit autoriser chaque niveau pertinent de la société à faire ses choix (démocratiquement), de les mettre en œuvre sans que cela ne remette en cause l'intérêt supérieur qui s'applique à l'ensemble des niveaux de même importance. Cette décentralisation ne peut ressembler à celle mise en œuvre par le gouvernement actuel : la pérennité du tout (la Nation) est remise en cause par une fragilisation des parties (les régions et départements) qui ne concourent plus à atteindre un(des) objectif(s) commun(s), mais entrent en concurrence les unes avec les autres et ce dans un contexte européen qui tend à organiser cet éclatement plutôt qu'à créer un niveau supérieur commun, un socle d'utilité sociale supérieur commun.

Une décentralisation bien comprise passe par une

répartition du pouvoir de décision par niveaux compétents. Par exemple, concernant les énergies fossiles, les CFC, ou l'agroalimentaire. on pourrait imaginer que des décisions soient prises et appliquées au niveau mondial (dans le respect des peuples et des individus), que les systèmes d'enseignements soient gérés au niveau national, politiques culturelles au double niveau national et régional, le ramassage scolaire au niveau départemental etc. A chaque niveau décisionnel, les citovens doivent décider : la souveraineté réside dans le citoyen individuel. »

Conclusions provisoires : Ces réformes territoriales sont faites dans des objectifs très précis :

- prise Favoriser la 1) de pouvoir par le capital : avec la suppression programmée des communes et des départements (lieux de démocratie auxquels sont attachés les travailleurs), avec la suppression de la clause générale de compétence (qui peut permettre l'exercice de la démocratie de proximité), en transformant les communautés territoriales en superstructures technocratiques éloignées es préoccupations et volontés des citoyens et en réduisant les échelons inférieurs en « agents de régulation sociale », le patronat a la voie libre.
- 2) Favoriser la finance au détriment de l'industrie : rien n'est prévu au niveau budgétaire (région, CPER) et des compétences pour l'investissement productif, il convient donc que la CGT développe et amplifie une campagne sur la ré industrialisation. L'URIF a déjà travaillé sur la question, il convient d'amplifier le travail de fond et de relancer les campagnes syndicales sur le sujet.

Des constats divergents par

rapport au discours ambiants :

- 3) L'État intervient de plus en plus, notamment au niveau fiscal, dans le domaine économique (loi Macron, rapport Gallois, pacte de « responsabilité »...).
- 4) Le Grand Paris Express (Grand 8) n'améliorera pas les conditions de transport des salariés, d'autant moins que rien n'est fait pour rééquilibrer le territoire en termes d'activités économiques, puisqu'il est

fait pour amener de plus en plus de salariés sur les lieux où certaines activités sont concentrées à la demande du capital.

5) Il n'y a pas de simplification administrative pour les salariés, au contraire, l'éloignement des centres de décisions ne peut qu'amplifier les problèmes.

Serge Mas

CESER



C'EST DE NOS VIES QU'IL 5'AGIT! Métropole du Grand Paris, réforme territoriale,

où en sommes nous ?

Demie journée d'étude organisée par l'URIF-CGT

Vendredi 25 septembre - 9h00 Salle nº 14 Noyau B - RDC Haut 263 rue de Paris - Montreuil Métro Robespierre ou Porte de Montreuil - Ligne 9

Avec la participation de:

Dominique Adenot

Président de l'ANECR - Maire de Champigny sur Marne

Jérome Gleizes

Conseiller de Paris (Sous réserve)

Nicole Sergent

Membre du CESER - FSU

Inscription o	bligatoire à reto	urner à Union	Régionale CGT	Île-de-France 263
rue de Paris, case 4	55, 93514 Montreuil ced) - Fax : 01 48 51 68	dex		la
Nom:	P	rénom:		
Syndicat:				
UL: :				
Tál·	F-mail·			Union Régionale

Union_164.indd 15 21/09/2015 13:15:17



L'Institut d'Histoire Sociale Île-de-France fête ses 10 ans !

L'URIF CGT et l'Institut d'histoire Sociale CGT d'Île-de-france vous invitent à fêter le 10^{ème} anniversaire de l'Institut d'Histoire Sociale CGT Île-de-France

Le vendredi 23 octobre 2015 à 12h00 dans le patio de la CGT à Montreuil

Pascal Joly, secrétaire général de l'URIF CGT et Joël Biard, président de l'IHS donneront des allocutions suivies du verre de l'amitié, au milieu de l'exposition réalisée en commun sur les 120 ans de la CGT en Île-de-France.